



2023

Indicateurs qualitatifs pour une stratégie de données axée sur les FFPBTADA+

5 Cinq documents de recherche sur les politiques concernant les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées

Native Women's
Association of Canada



L'Association des femmes
autochtones du Canada

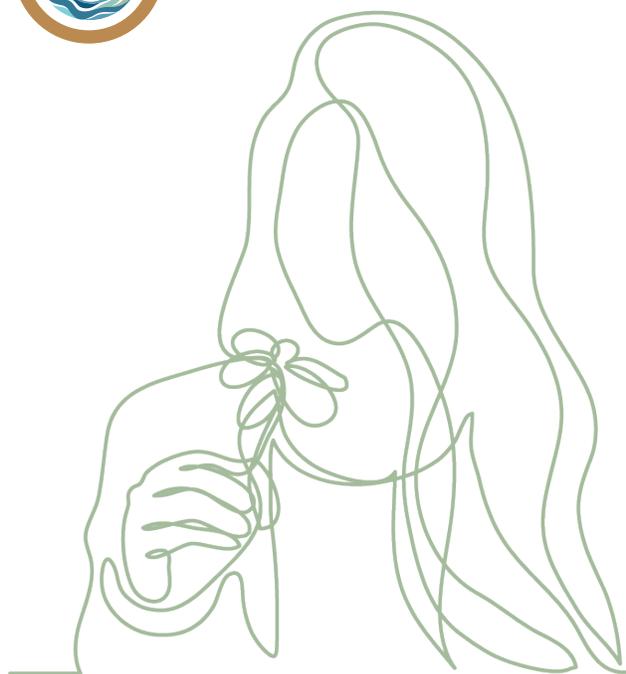


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
I. CONTEXTE	3
INDICATEURS QUALITATIFS ET LE GÉNOCIDE CONTINU DES FFPBTADA+	5
LES FFPBTADA+, L'AFAC ET LA SUITE À DONNER AUX APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION	7
II : MÉTHODOLOGIES	12
BÂTIR UN CADRE D'INDICATEURS QUALITATIFS.....	18
JUSTICE	23
SANTÉ ET SÉCURITÉ HUMAINE	25
SERVICES SOCIAUX	27
CULTURE	28
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	31
RÉFÉRENCES.....	32
ANNEXE.....	35



INTRODUCTION

I. CONTEXTE

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) joue un rôle de chef de file en matière de recherche et de politiques pour les femmes, filles, personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre (FFPBTDIG) autochtones, particulièrement en ce qui concerne les problèmes systémiques, structurels et institutionnels qui contribuent au génocide continu des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées (FFPBTADA+). Depuis 1994, l'AFAC se bat pour augmenter la sensibilisation, les enquêtes et la reconnaissance quant au nombre disproportionné de personnes autochtones touchées par le génocide continu des FFPBTADA+. On dénombre de 1980 à 2012 plus de 225 cas de personnes disparus non résolus, et plus de 164 FFPBTDIG autochtones manquent toujours à l'appel (Gendarmerie royale du Canada, 2018). De 2016 à 2019, plus de 140 femmes et filles autochtones ont été la cible de « meurtres, de morts suspectes et de décès sous la garde la police ou du système de protection de l'enfance » (Barrera, 2019). D'autres personnes affirment que jusqu'à 4 000 FFPBTDIG sont encore portées disparues ou ont été assassinées (Ellsworth, 2021). L'AFAC, conjointement à Sœurs de l'Esprit, KAIROS et la Société Elizabeth Fry, a commencé à élaborer des rapports collectifs, comme le rapport *No More Stolen Sisters* de 2006, qui décrit le besoin criant de mesures et de soutien gouvernementaux. Dans la deuxième édition de *Voices of Our Sisters in Spirit : A Report to Families and Communities*, l'AFAC dénombre 582 femmes et filles autochtones disparues ou assassinées au Canada (KAIROS Canada, 2023).

À la lumière du génocide continu, le gouvernement fédéral a lancé son Enquête nationale en 2016. Le gouvernement a produit en 2021 son rapport final intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, qui contient 231 appels à la justice. Le rapport comprend les vérités de 2 380 membres de la famille, survivants de la violence, experts et gardiens de la connaissance, qui sont à l'origine des 231 appels à la justice (2021). L'enquête fait état « d'un vaste mandat et d'une approche holistique » qui a « habilité la Commission à examiner au-delà d'une orientation unique axée sur la violation de l'intégrité corporelle, en vue d'un compte rendu plus riche et exact de l'éventail complet des préjudices vécus par les peuples autochtones du Canada » (Luoma, 2021, p. 31).

Le rapport final a été accompagné du *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*, qui a été élaboré sur le fondement d'un de ces 231 appels à la justice en s'appuyant sur « l'expérience vécue, l'expertise et l'action des familles et des survivantes » pour créer « un plan d'action national global visant à mettre fin aux inégalités qui contribuent



aux niveaux disproportionnés de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones » (2021, p. 20). Malgré les objectifs et les intentions derrière lui, le plan d'action national n'avait pas, aux yeux de nombreuses collectivités, ce qu'il faut pour obtenir justice, certaines collectivités notant que le plan lui-même était « fondamentalement vicié » (Macyshton, 2021). Pour certains, le plan manquait d'outils, de ressources et de mesures en vue de soutenir les personnes touchées et mettre fin au génocide des FFPBTADA+. La dernière mesure prise par le gouvernement fédéral en 2021 comprenait la création d'un groupe de travail, intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : Chercheurs du sous-groupe de travail sur les données* (SGTD). Ce groupe était engagé envers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGTBQQIA+ autochtones, son but étant de mesurer les progrès à titre « [d'] étape préliminaire dans la compréhension des progrès à long terme qui doivent se produire [...] et inclure la surveillance dans une optique beaucoup plus large » (2021, p. 101). Ce fut une partie particulièrement importante du processus de vérité et de réconciliation.

En réponse, l'AFAC a publié son propre Plan d'appel à l'action (PAA) en 2021, dans lequel elle décrit les problèmes systémiques liés au génocide continu des FFPBTADA+, en abordant notamment des sujets comme la reconnaissance des identités autochtones distinctes, la sécurité culturelle et l'importance d'adopter et respecter une approche tenant compte des traumatismes en vue d'atteindre l'égalité véritable et de respecter les droits de la personne. Il faut à cette fin employer une approche décolonisée à la collecte, l'analyse et l'interprétation des données, en incluant les familles et les survivants. Cette approche doit aussi aborder l'autodétermination et être dirigée et éclairée par des solutions et des services autochtones (AFAC, 2021). À la lumière du besoin en contributions et en recherches dirigées par les Autochtones concernant le génocide continu des FFPBTADA+, l'AFAC continue de mener des recherches, de produire des trousseaux d'outils et de partager des ressources. Ils sont conçus de sorte à accorder la priorité aux besoins des FFPBTDIG autochtones, surtout lorsqu'on aborde des problèmes systémiques qui contribuent au génocide continu des FFPBTADA+. Le PAA de l'AFAC est une réponse directe visant à aborder les lacunes importantes dans les données sur les FFPBTADA+, où l'on souligne la nécessité d'obtenir plus de données pertinentes afin de comprendre le génocide et s'y attaquer en vue d'y mettre fin. Ce projet de recherche découle directement du besoin de déterminer le niveau d'accomplissement par rapport aux objectifs liés aux 231 appels à la justice du PAN qui visent à mettre fin au génocide





continu des FFPBTADA+. Bien que le gouvernement du Canada ait publié une mise à jour dans le cadre de son « rapport d'avancement sur le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées de 2022 », plusieurs ont qualifié les mesures entreprises par le gouvernement depuis la présentation des 231 appels à la justice de « honte nationale » (Deer, 2022). Une personne qui a participé à l'entrevue a posé la question fondamentale au sujet des appels à la justice et du PAN, en exclamant « Quels changements? », par rapport à la façon dont le gouvernement fédéral aborde le génocide continu. Cette même personne enchaîne les questions : « Le gouvernement a-t-il du personnel consacré à ce problème? Genre, a-t-il établi des programmes? N'en serait-ce qu'un seul? Est-ce que ça fait maintenant partie de la formation des agents? La façon d'aborder le génocide, j'veux dire. » Elle conclut enfin par la question suivante : « Qu'est-ce qu'ils font à l'interne pour aborder le problème? »

INDICATEURS QUALITATIFS ET LE GÉNOCIDE CONTINU DES FFPBTADA+ :

La documentation actuelle tend à mentionner qu'on emploie des indicateurs négatifs lorsqu'on discute de la recherche en lien avec les collectivités autochtones, surtout dans le cadre des projets en lien avec les traumatismes (Sandstorm et coll., 2019). Cela signifie que des émotions et des thèmes négatifs peuvent être transmis dans les données (Opara et coll., 2020). Certains ont trouvé des indicateurs axés sur les sentiments de la colère et de l'impuissance fondés sur la violence perpétrée (Day et coll., 2011). Il peut en découler une perte d'identité (Day et coll., 2011), démontrant ainsi la nécessité de privilégier des indicateurs culturellement sécuritaires aux indicateurs compétents sur le plan culturel (Curtis et coll., 2019). On mentionne dans les projets à indicateurs antérieurs axés sur des scénarios fondés sur des traumatismes, comme le génocide continu des FFPBTADA+, la nécessité de la sensibilisation, de la lucidité et de la reconstruction des relations (D'Amore et coll., 2018). Ils ont prouvé que les collectivités autochtones continuent de s'épanouir en résistant aux formes de violence, en revendiquant leur identité et en s'engageant des transformations personnelles (Dhunna et coll., 2018). D'autres ont démontré la nécessité de la sécurité culturelle (Muisse, 2018) et d'un contexte accru en lien particulièrement avec la communication, l'inclusion communautaire, les politiques (Schill et Caxaj, 2019) et la collaboration communautaire (Brooks-Cleator et coll., 2018).

Plusieurs ont néanmoins mentionné l'importance d'utiliser les indicateurs pour bâtir des relations positives, renforcer la collectivité (Roche et coll., 2020) et renforcer le bien-être personnel (Bigby et coll., 2014), ainsi que l'importance des indicateurs centrés sur les Autochtones (Antoine et coll., 2019). Les indicateurs qualitatifs sont utilisés pour « mesurer les changements au fil du temps en fonction de critères particuliers déterminés



au préalable », et sont « idéalement utilisés pour mesurer des progrès complexes et multidimensionnels » (Bureau de la démocratie et de la bonne gouvernance, 2005, p. 1). Des indicateurs qualitatifs peuvent être appliqués en vue d'augmenter l'estime de soi des particuliers, d'améliorer les relations sociales et de créer des espaces sécuritaires sur les plans physique et émotionnel (Rothman et coll., 2017). Des indicateurs qualitatifs peuvent être utilisés pour déterminer ce qui fonctionne dans la prévention de la violence (Armstead et coll., 2018), décrire les expériences des gens avec le système de soins de santé (Fiolet et coll., 2020) et démontrer les rôles assumés par les gens lorsqu'ils se retrouvent dans une situation de violence (Meyer et Stambe, 2020). On peut également s'en servir pour veiller à la sécurité culturelle, l'égalité en matière de santé (Curtis et coll., 2019) et la découverte de soi (Chilisa et Tsheko, 2014).

Dans le contexte du génocide continu des FFPBTADA+, les indicateurs qualitatifs ont été utilisés afin de déterminer les meilleures façons de progresser et afin d'obtenir de la perspective sur les besoins communautaires en vue de mettre fin au génocide. Une personne qui a participé à l'entrevue a démontré que les indicateurs peuvent être une sorte de « boîte de Pandore » dans le contexte du génocide continu des FFPBTADA+ et « qu'il faut être prêts à être actifs et à réagir » en se fondant sur « une sorte de plan stratégique ». Les indicateurs peuvent indiquer ce que les politiques, les organisations et les gouvernements non autochtones peuvent faire pour établir un lien de confiance avec les collectivités autochtones, en passant notamment par la prise de conscience et la réflexion critique (Roche et coll., 2020). Ils peuvent également souligner comment les émotions négatives, y compris le sentiment de perte, l'affrontement de systèmes complexes et les traumatismes intergénérationnels, entrent en ligne de compte (Sandstorm et coll., 2019). Les indicateurs qualitatifs peuvent aider à mesurer le succès d'un projet tout en permettant de fournir des recommandations, des perspectives et des objectifs aux fins de collaborations à venir. C'était d'ailleurs le but des indicateurs qualitatifs utilisés dans les politiques fédérales.

Malgré le scepticisme important envers les efforts continus avancés par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire des 231 appels à la justice, du Plan d'action national et du sous-groupe de travail, ces derniers fournissent des observations fondamentales. De plus, l'une des principales mesures recommandées dans le PAN consistait à créer plus de données qualitatives. Les objectifs du PAN comprennent la volonté de s'attaquer au cœur du racisme contre les Autochtones en reconnaissant les causes profondes et en formulant des plans en vue de soutenir et favoriser activement les initiatives dirigées par les Autochtones. Un des objectifs du PAN consiste à « mettre en place une infrastructure de données autochtones culturellement appropriée et reflétant les personnes [FFPBTDIG] basée sur la souveraineté des données autochtones et les indicateurs basés sur les distinctions » (p. 30). En appliquant des indicateurs qualitatifs aux politiques qui abordent le génocide



continu des FFPBTADA+, il faut inclure les quatre piliers essentiels : justice, santé, services sociaux et culture. Les indicateurs inclus au PAN sont la culture, la santé, le bien-être, la sécurité humaine et la justice. Le présent projet de recherche se penche sur les indicateurs cernés antérieurement qui ont été recommandés par le PAN et d'autres documents sur les FFPBTADA+, comme le modèle de La Haye sur l'accès à la justice.

LES FFPBTADA+, L'AFAC ET LA SUITE À DONNER AUX APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Le dévouement continu de l'AFAC est toujours envers les FFPBTADA+ autochtones et leurs familles touchées par le génocide des FFPBTADA+. Notre analyse et nos recommandations faites dans le cadre de ce projet de recherche répondent directement aux appels à la justice de la *Commission nationale d'enquête à notre plan d'appel à l'action*. En déterminant les indicateurs qualitatifs les plus efficaces pour l'évaluation des appels à l'action, des enquêtes nationales et des autres politiques qui visent à mettre fin au génocide continu des FFPBTADA+, ce projet de recherche un élément essentiel du parcours continu sur la voie de la vérité et de la réconciliation et du soutien supplémentaire dont ont besoin les survivants du génocide des FFPBTADA+.

Des 231 appels à la justice, voici ceux que nous estimons pertinents en lien avec la nécessité d'établir des indicateurs qualitatifs :

- **1.10** Nous demandons au gouvernement fédéral de créer un mécanisme indépendant pour rendre compte au Parlement chaque année de la mise en œuvre des appels à la justice de cette Enquête nationale.
- **2.4** Nous demandons à tous les gouvernements d'offrir les ressources nécessaires et les fonds permanents requis pour préserver les connaissances en numérisant les entrevues avec les Gardiens du savoir et les locuteurs des diverses langues. Nous demandons en outre à tous les gouvernements d'appuyer les programmes linguistiques et culturels autochtones mis en place et gérés par la collectivité, qui restaurent l'identité, la place de chacun et le sentiment d'appartenance au sein des collectivités inuites, métisses et des Premières Nations au moyen de ressources et d'un financement permanents et accessibles. Parmi les mesures spéciales nécessaires, notons l'appui à la restauration et à la revitalisation de l'identité, de la place et du sentiment d'appartenance des personnes et des collectivités autochtones qui ont été isolées de leur Nation par la violence coloniale, dont les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones à qui le statut d'Indien inscrit a été refusé.



- **3.2** Nous demandons à tous les gouvernements de fournir un financement adéquat, stable, équitable et continu aux services de santé et de bien-être communautaires destinés aux Autochtones, afin qu'ils soient accessibles et adaptés à la culture et qu'ils répondent aux besoins des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones sur le plan de la santé et du bien-être. En effet, l'absence de tels services au sein des collectivités autochtones continue de les forcer à déménager pour obtenir des soins. Les gouvernements doivent donc veiller à ce que des services de santé et de bien-être soient offerts et accessibles dans les collectivités autochtones et dans les lieux où résident les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones.
- **5.2** Nous demandons au gouvernement fédéral d'examiner le *Code criminel* et de le modifier de manière à éliminer les définitions d'infractions qui minimisent la culpabilité des délinquants.
- **5.4** Nous demandons à tous les gouvernements de transformer immédiatement et radicalement les services de police autochtones afin qu'ils ne représentent plus simplement une délégation de services, mais l'exercice de l'autonomie gouvernementale et de l'autodétermination. Pour ce faire, le Programme des services de police des Premières Nations du gouvernement fédéral doit être remplacé par un nouveau cadre législatif et financier, conforme aux pratiques exemplaires et aux normes nationales et internationales en matière de services de police, qui devra être élaboré par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en partenariat avec les peuples autochtones. Ce nouveau cadre législatif et financier devra au minimum respecter les exigences suivantes : i. Les services de police autochtones doivent être financés à un niveau qui est équitable par rapport à tous les autres services de police non autochtones au pays. Dans un objectif d'égalité réelle, des ressources ou des fonds supplémentaires doivent être fournis pour combler les lacunes des ressources existantes, et le personnel, la formation et l'équipement requis doivent être en place afin que les services de police autochtones soient efficaces et adaptés à la culture. ii. Il faudra mettre en place des organismes de surveillance civils ayant le pouvoir d'effectuer la vérification des services de police autochtones et de faire enquête dans les cas d'allégations de mauvaise conduite au sein de ces services, y compris dans les cas de viol et d'autres types d'agressions sexuelles. Ces organismes de surveillance devront présenter un rapport public au moins une fois l'an.
- **5.11** Nous demandons à tous les gouvernements de favoriser l'accès à des pratiques juridiques efficaces et adaptées à la culture en élargissant la portée des programmes de justice réparatrice et le nombre de tribunaux populaires autochtones.



- **5.14** Nous demandons à tous les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'évaluer de manière approfondie les répercussions des peines minimales obligatoires en ce qui concerne les peines prononcées et l'incarcération excessive des femmes, des filles et des personnes autochtones 2SLGBTQQIA et de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à leur incarcération excessive.
- **6.1 i.** Assurer une représentation authentique et adéquate des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, en tenant compte de leurs différentes origines culturelles autochtones, afin de briser les stéréotypes négatifs et discriminatoires.
- **6.1 ii.** Appuyer les Autochtones qui partagent leurs histoires, de leurs propres points de vue, sans préjugés, discrimination et fausses suppositions, selon une approche qui tient compte des traumatismes et qui est adaptée à la culture.
- **7.2** Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé de veiller à ce que les services de santé et de bien-être destinés aux peuples autochtones comprennent du soutien à la guérison de toutes les formes de traumatismes qui persistent, y compris les traumatismes intergénérationnels, multigénérationnels et complexes. Les programmes de santé et de bien-être portant sur les traumatismes devraient être dirigés par des Autochtones, ou en partenariat avec des collectivités autochtones, sans limites quant à la durée des traitements et aux approches employées.
- **7.9** Nous demandons à tous les fournisseurs de services de santé d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés aux enfants et aux jeunes sur les techniques de sollicitation utilisées aux fins d'exploitation et d'exploitation sexuelle.
- **9.2** Nous demandons à tous les acteurs du système de justice, y compris les services de police, de bâtir des relations de travail respectueuses avec les peuples autochtones qu'ils servent en apprenant à les connaître, à les comprendre et à les respecter.
- **9.8** Nous demandons à tous les services de police de mettre sur pied un comité consultatif composé de citoyens autochtones dans chaque service ou division de police, ainsi qu'un comité consultatif de citoyens autochtones à l'échelle locale pour conseiller le détachement qui exerce ses activités dans une collectivité autochtone.



- **9.11** Nous demandons à tous les services de police d'élaborer et de mettre en œuvre des lignes directrices sur le maintien de l'ordre en lien avec l'industrie du sexe, en consultation avec les femmes qui participent à cette industrie, et de mettre en place des mécanismes de traitement des plaintes concernant la police pour les travailleuses du sexe.
- **12.3** Nous demandons à tous les gouvernements et à toutes les organisations autochtones de formuler et d'appliquer une définition de l'expression « intérêt supérieur de l'enfant » en s'appuyant sur les perspectives, les visions du monde, les priorités et les besoins distincts des Autochtones, y compris les enfants et les jeunes. Tous les organismes de services à l'enfance et à la famille doivent avoir comme principal objectif de protéger et faire respecter les droits des enfants en assurant la santé et le bien-être de ces derniers, de leur famille et de leur collectivité, ainsi que l'unité et la réunification familiale.
- **12.4** Nous demandons à tous les gouvernements d'interdire la prise en charge d'enfants fondée sur la pauvreté et les préjugés culturels. Tous les gouvernements doivent régler les problèmes de pauvreté, de logements inadéquats et insalubres, et de manque de soutien financier pour les familles, et accroître la sécurité alimentaire afin que les familles autochtones puissent réussir.
- **12.7** Nous demandons à tous les gouvernements d'assurer l'existence et l'accessibilité de programmes culturels et linguistiques fondés sur les distinctions et adaptés à la culture pour les enfants autochtones pris en charge par les services de protection de l'enfance.
- **12.8** Nous demandons aux gouvernements provinciaux et territoriaux et aux services de protection de l'enfance de mettre immédiatement fin à la pratique du ciblage et de la prise en charge des nouveau-nés (alertes des hôpitaux ou avertissements de naissances) retirés de leur famille dès que les femmes autochtones accouchent.
- **13.1** Nous demandons à toutes les industries d'extraction et d'exploitation des ressources de tenir compte de la sécurité et de la protection des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, ainsi que du partage équitable, avec elles, des avantages découlant de l'exploitation des ressources, à toutes les étapes de planification, d'évaluation, de mise en œuvre, de gestion et de surveillance de projets.
- **14.7** Nous demandons au Service correctionnel du Canada d'interdire le transfèrement des délinquantes incarcérées dans les établissements fédéraux qui ont besoin de soins en santé mentale vers des centres de traitement pour hommes.



- **14.5** Nous demandons au Service correctionnel du Canada d'appliquer les facteurs énoncés dans l'arrêt *Gladue* à tous les processus décisionnels concernant les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones d'une manière qui répond à leurs besoins et contribue à leur réhabilitation.
- **14.10** Nous demandons au Service correctionnel du Canada d'accroître et d'améliorer le rôle et la participation des Aînés aux processus décisionnels concernant tous les aspects de la planification pour les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones.
- **14.11** Nous demandons au Service correctionnel du Canada d'élargir la portée des programmes destinés aux femmes et à leurs enfants et de concrétiser les options de placement décrites aux articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin de veiller à ce que les mères ne soient pas séparées de leurs enfants.
- **14.12** Nous demandons au Service correctionnel du Canada et aux services correctionnels provinciaux et territoriaux d'offrir des programmes aux hommes et aux garçons dont l'objectif est de dénoncer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones et d'y mettre fin.
- **15.1** Dénoncer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones.
- **15.2** Participer au processus de décolonisation en apprenant la véritable histoire du Canada et l'histoire des Autochtones dans leur région. Découvrir et célébrer l'histoire, les cultures, la fierté et la diversité des peuples autochtones, reconnaître la terre sur laquelle on vit et son importance historique et actuelle pour les collectivités autochtones locales.
- **15.3** Perfectionner ses connaissances et lire le rapport final. Écouter les vérités racontées et reconnaître le fardeau de la violation des droits de la personne et des droits des Autochtones, ainsi que ses répercussions actuelles sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones.
- **15.4** Mettre à profit ses nouvelles connaissances, utiliser quelques-unes des ressources suggérées, et devenir un allié solide. En plus de faire preuve de tolérance, un allié précieux œuvre activement à faire tomber les barrières et à soutenir les autres dans toutes ses relations et à chaque rencontre à laquelle il participe.
- **15.5** Lutter contre le racisme, le sexisme, l'ignorance, l'homophobie et la transphobie. Inviter les autres à faire de même et leur enseigner comment, que ce soit à la maison, au travail ou dans un contexte social.



- **15.6** Assurer, favoriser et promouvoir la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA en reconnaissant et en respectant la valeur de chaque personne et de chaque collectivité, ainsi que le droit des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones à l'autodétermination de leurs propres solutions.
- **15.7** Consacrer du temps et faire de la place aux relations fondées sur le respect des êtres humains, respecter et accueillir les différences avec gentillesse, amour et respect. Découvrir les principes autochtones qui définissent les relations propres aux Nations ou aux collectivités dans lesquelles on vit ou travaille, et les appliquer dans toutes ses relations avec les Autochtones.
- **15.8** Participer en exigeant de tous les gouvernements qu'ils répondent aux appels à la justice et les mettent en œuvre, conformément aux principes fondamentaux que nous avons établis.

Ce projet répond également aux recommandations suivantes formulées dans le plan d'appel à l'action de l'AFAC :

- Préserver la base de données de l'AFAC sur les FFPBTADA+.

L'équipe de recherche a créé une trousse à outils pour orienter les autres au travers de ce processus. Cette trousse à outils, intitulée *Indicateurs qualitatifs pour étudier, aborder et mettre fin au génocide des FFPBTADA+*, a été créée dans le cadre du projet de recherche afin d'indiquer les meilleures façons d'appliquer les indicateurs qualitatifs à la recherche sur les FFPBTADA+.

II : MÉTHODOLOGIES :

Cette section décrit les cadres méthodologiques utilisés dans le présent projet de recherche, y compris l'utilisation d'entrevues approfondies semi-structurées, les sources de données secondaires, l'analyse thématique, et un cadre intégrant une analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture, le modèle de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), l'intersectionnalité, le consentement tenant compte des traumatismes et l'Etuaptmumk, ou approche à double perspective. Ces approches ont été utilisées tout au long du projet afin de veiller à l'application des méthodologies de décolonisation et au maintien de normes éthiques élevées.



Trois entrevues de deux heures semi-structurées ont été réalisées dans le cadre de ce projet de recherche, ainsi qu'un examen de la documentation de sources secondaires, afin de cerner des indicateurs potentiels pour l'évaluation des cadres des droits de la personne, juridiques et organisationnels. Les entrevues semi-structurées ont été réalisées auprès de trois experts des indicateurs qualitatifs et du génocide continu des FFPBTADA+. Un format semi-structuré a été choisi pour ces entrevues en raison de la souplesse offerte, des lignes directrices relatives aux questions ouvertes, et du recours à des questions de clarification et d'approfondissement (Fontana et Frey, 2004). Un guide de recherche a été rédigé afin de veiller à ce que les mêmes questions soient posées à l'ensemble des personnes interrogées. Le format semi-structuré permettait néanmoins à l'équipe de saisir différentes perspectives et d'aborder des sujets différents à leur occurrence lors des entrevues.

Une lettre de consentement (annexe A) et le guide sur les dix questions d'entrevue (annexe C) ont été fournis à toutes les personnes participantes au préalable. Le but était en l'occurrence d'accorder du temps de préparation aux personnes participantes, d'assurer la transparence et d'appliquer des modèles de consentement libres, préalables et éclairés qui tiennent compte des traumatismes. Les transcriptions des entrevues ont ensuite été retranscrites verbatim et envoyées aux personnes participantes afin de veiller à leur consentement continu. Les personnes choisies aux fins d'entrevue ont été sélectionnées pour leur expertise dans le domaine des méthodologies de données autochtones.

Les entrevues ont été réalisées à l'été 2022, de façon virtuelle. Les entrevues étaient d'une durée d'environ deux heures et ont été dirigées par des membres de l'équipe de recherche. Conformément au formulaire de consentement, toutes les personnes participantes ont été informées du fait qu'il y aurait un enregistrement audio de l'entrevue et une transcription verbatim, qui leur seraient fournies aux fins d'approbation. Toutes les transcriptions ont été transcrites en recourant au même service de transcription. Une fois que la transcription a été mise en forme, l'intervieweur a envoyé la transcription par courriel à la personne participante aux fins d'approbation, afin de continuer d'utiliser les cadres méthodologiques de CLPE tenant compte des traumatismes de la DNUDPA. L'anonymat de toutes les personnes participantes sélectionnées sera assuré. Les personnes participantes ont reçu des honoraires de 480 dollars pour rémunérer leur temps et leur expertise.

Les entrevues ont été codées à l'aide de l'analyse thématique. L'analyse thématique est une méthode d'analyse des données « accessible et théoriquement souple » utilisée pour relever, explorer des modèles dans les ensembles de données qualitatives et démontrer leur existence (Braun et Clarke, 2006, p. 79). Elle a permis d'établir les expériences quotidiennes et les réalités vécues des personnes qui travaillent avec le chercheur (Braun et Clarke, 2006). L'analyse thématique a été utilisée pour déterminer le corpus de personnes interrogées qui serait bénéfique pour ce projet de recherche. Pour Braun



et Clarke, « un thème saisit quelque chose d'important sur les données par rapport à la question de recherche et représente un certain niveau de réponse ou de signification dans l'ensemble de données » (p. 99). Les entrevues ont été retranscrites verbatim avant d'être codées par les chercheurs. Quatre groupes thématiques ont été cernés : la justice, les services sociaux, la culture et la santé.

LES CADRES MÉTHODOLOGIQUES SUIVANTS ONT SERVI DE BASE À CE PROJET DE RECHERCHE :

Analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture plus (ACSAC+) :

Conformément à l'intégration de l'ACSAC+ à l'échelle de l'AFAC, les fondements théoriques de l'ACSAC+ ont éclairé ce document de recherche. Ancrée dans une approche intersectionnelle axée sur les Autochtones qui tient compte des diverses identités de genre et des distinctions, l'ACSAC+ sert de fondation pour une meilleure défense de la sécurité, de l'autonomisation et de l'autodétermination des personnes FFPBTIG issues des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En appliquant ces éléments de l'ACSAC+, nous veillons à ce que nos activités de défense des droits soient ancrées dans notre vision collective d'un « monde inclusif qui comprend et respecte la diversité et le caractère unique propre à chaque femme et famille autochtone ».

Jusqu'en 2021, moment où l'AFAC a recommandé le cadre d'ACSAC+, de nombreux outils de recherche et de politique n'avaient pas adéquatement rendu justice aux subtilités complexes du colonialisme et à ses conséquences sur les FFPBTIG autochtones (Sanchez-Pimienta et coll., 2021). En revanche, une analyse comparative entre les sexes auprès des Autochtones reconnaît « les histoires patriarcales, les structures et les normes sociales importées d'Europe qui ont été imposées aux collectivités autochtones depuis le premier contact et qui ont eu des conséquences dévastatrices sur leur gouvernance, leurs relations communautaires et familiales, avec des répercussions directes sur la santé et le bien-être », tout en comprenant également « les contextes et les forces culturels, géographiques, historiques et spirituels propres à diverses collectivités autochtones qui ont survécu et qui ont résisté à l'imposition des visions patriarcales » (Sanchez-Pimienta et coll., 2021, p. 11 575). L'AFAC demande une analyse comparative entre les sexes qui reconnaisse le caractère unique des Métis, des Premières Nations et des Inuits, tout en tenant compte de leurs expériences communes du racisme envers les Autochtones au Canada (AFAC, 2020), qui soulignent les impacts et les expériences « avant la colonisation, du début de la colonisation et de la tentative d'assimilation, des réalités sociopolitiques actuelles, ainsi que des stratégies et des réponses se tournant vers l'avenir » (Sanchez-Pimienta et coll., 2021, p. 11 577). L'ACSAC+ intègre une perspective de réflexion qui souligne l'importance du colonialisme dans les expériences actuelles de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle. Un cadre ACSAC+ fournit une structure essentielle qui permet de veiller à ce que les enquêtes sur les liens entre les problèmes intergouvernementaux de



la traite des personnes et du génocide des FFPBTADA+ tiennent compte des différentes intersections qui façonnent et compliquent les expériences d’incarcération et de violence racialisée vécues par les FFPBTDIG.

Consentement libre, préalable et éclairé :

Conformément aux directives de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), ce projet visait à inclure un modèle de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Le CLPE est un processus centré sur l’autodétermination des peuples autochtones, qui leur donne l’espace de « donner ou de refuser leur consentement à un projet qui peut les toucher ou à leurs territoires » et de « mener leurs propres discussions et décisions indépendantes et collectives » dans un environnement qui est culturellement sûr, tout en leur permettant de « discuter dans leur propre langue, et de manière culturellement appropriée, sur des questions touchant leurs droits, terres, ressources naturelles, territoires, moyens de subsistance, connaissances, tissu social, traditions, systèmes de gouvernance et culture ou patrimoine (tangibles et intangible) » (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, 2016, p. 13). Le CLPE a été mis en œuvre dans ce projet en fournissant une lettre de consentement avant chaque entrevue (annexe A), en fournissant les questions d’entrevue avant l’entrevue (annexe B), en envoyant pour approbation la transcription finale aux participants et en permettant aux participants de voir comment leur entrevue a été utilisée dans ce projet de recherche.

Intersectionnalité :

Une approche intersectorielle a été utilisée à toutes les étapes de l’élaboration du projet de recherche. Inventée en 1991 par Kimberlé Crenshaw, cette dernière définit l’expression comme « une lentille, un prisme, pour voir comment les diverses formes d’inégalité fonctionnent souvent ensemble et s’exacerbent les unes les autres », soulignant que « ce qui manque souvent, c’est la façon dont certaines personnes sont soumises à tout cela, et l’expérience n’est pas seulement la somme de ses parties » (Crenshaw, cité dans Steinmetz 2018). Dans le contexte de la recherche sur les FFPBTADA+, l’intersectionnalité reconnaît l’expérience unique vécue de chaque Autochtone, notant ses points de vue en fonction de son genre, de son statut économique, de son lieu géographique et d’autres facteurs. Pour Audre Lord (2007), « il n’y a pas de lutte pour une seule cause parce que nous ne vivons pas des vies pour une seule cause » (p. 138). L’utilisation de l’intersectionnalité permet d’explorer l’hétéropatriarcat et le colonialisme, qui contribuent à une forte corrélation entre la violence fondée sur la race et la violence fondée sur le genre (Tuck, Yang et Morril, 2013). Cela peut être révélé par des pratiques familiales et parentales malsaines, y compris la violence et la négligence chez les FFPBTDIG+ autochtones (Parsloe et Campbell, 2021). Ce projet de recherche s’appuie sur l’intersectionnalité et se penche sur la façon de tenir compte de facteurs comme l’identité autochtone, la race, le genre, la langue et l’âge dans la collecte de données qualitatives.



Consentement tenant compte des traumatismes :

L'AFAC définit le traumatisme comme « un événement traumatique pouvant s'être produit une seule fois, récemment, dans le passé, ou une expérience à long terme et chronique » (AFAC, 2022). Par conséquent, les soins tenant compte des traumatismes (STCT) « sont un cadre fondé sur les forces, qui est ancré dans une compréhension de l'impact du traumatisme et de la capacité à réagir à celui-ci », qui vise à mettre l'accent sur « la sécurité physique, psychologique et émotionnelle des fournisseurs et des survivants, et qui offre aux survivants la possibilité de recréer un sentiment de contrôle et d'autonomisation » (Center for Health Strategies, 2006). Les STCT devraient également « avoir pour but de s'assurer que les environnements et les services sont accueillants pour les bénéficiaires de services et le personnel » (Trauma Informed Oregon, 2016).

Selon le Center for Health Strategies (CHCS), les dix étapes suivantes sont nécessaires pour un consentement tenant compte des traumatismes : diriger et communiquer, faire participer les clients à la planification, former tout le personnel, créer un environnement sécuritaire, prévenir les traumatismes secondaires, former un effectif averti, faire participer les clients au traitement, dépister les traumatismes, utiliser un traitement propre aux traumatismes et mobiliser les partenaires (Center for Health Strategies, non daté). Le consentement tenant compte des traumatismes a été intégré à ce projet grâce au dévouement de la section II, qui s'est engagée à enseigner comment le racisme envers les Autochtones se produit dans le cadre de l'éducation et des formations de pratique. Le consentement tenant compte des traumatismes est un outil essentiel dont il faut se servir pour offrir les soins les plus chaleureux, éclairés et prévenants aux Autochtones. En appliquant ces critères aux soins et au soutien des Autochtones, on permet aux Autochtones de parler pour eux-mêmes tout en les centrant comme experts quant à leurs besoins. Une personne participant à l'entrevue a mentionné que « ces histoires sont importantes puisque, à ma connaissance, le fait de les raconter et de se faire écouter peut faire partie du processus de guérison pour certaines familles; je pense donc qu'il faut continuer de les raconter ». En outre, il faut reconnaître que les traumatismes intergénérationnels et les expériences traumatisantes influent sur la santé et le bien-être des peuples autochtones et ne pas tenter de traumatiser à nouveau les personnes qui demandent de l'aide. Les milieux de travail et votre personnel devraient être inclusifs et compétents sur le plan culturel pour répondre aux besoins de tous les clients. L'AFAC recommande également d'intégrer la compassion et d'éviter d'épuiser le patient en le forçant à revivre des expériences traumatisantes (2022). Les personnes qui travaillent avec les Autochtones « intègrent ces pratiques dans leur soutien pour s'assurer qu'elles sont attentionnées et bien informées dans la façon de prodiguer des soins inclusifs et productifs » (Trauma Informed Oregon, 2016).



Approche à double perspective (Etuaptmumk) :

Afin de maintenir nos efforts de recherche fermement ancrés dans les modes de connaissances autochtones, nous avons utilisé l'Etuaptmumk, l'approche à double perspective, dans la production de ce document de recherche. Des chercheurs autochtones et spécialistes de la théorie critique de la race ont longtemps critiqué les pratiques de recherche occidentales pour la perpétuation d'un colonialisme pouvant entraîner la production de données, de politiques et de ressources qui sont préjudiciables en plus d'être inefficaces. Conceptualisé par l'aîné Mi'kmaq Albert Marshall, l'etuaptmumk est la capacité de « voir d'un œil avec les forces des connaissances et des modes de connaissance autochtones, et de l'autre œil avec les forces des connaissances et des modes de connaissance occidentaux, et à apprendre à utiliser ces deux yeux ensemble, au bénéfice de tous ». Les deux perspectives sont mises à égalité et tissées ensemble. Il est toutefois reconnu qu'une approche pourrait être plus efficace ou plus appropriée qu'une autre dans certaines situations. Il va de soi que des différences importantes et fondamentales existent entre les ontologies occidentales et autochtones. Wilson (2008) soutient que l'approche ontologique de nombreux groupes autochtones reflète une approche relationnelle avec la réalité et le monde, qui est mise de l'avant et fortement prisée dans les méthodologies de recherche autochtones.

Dans le cadre d'un examen de la documentation réalisé par Wright et coll. (2019), les auteurs ont cerné six composantes ressortant de l'application d'une approche à double perspective, lorsque cette application est réalisée avec respect et intégrité. Les six composantes sont les suivantes : a) des relations authentiques, b) une recherche réciproque, c) une responsabilisation relationnelle, d) la participation autochtone, e) les méthodologies autochtones et f) se remettre au leadership autochtone, dans le cas des chercheurs occidentaux (Wright et coll., 2019). Pour engranger ces effets, une intégration respectueuse des visions du monde autochtones et occidentales est nécessaire tout au long du processus de recherche, et non seulement à des étapes précises. Par conséquent, une application rudimentaire de l'approche à double perspective viendrait miner la prémisse même de l'approche (Wright et coll., 2019), et l'application d'une réflexion intentionnelle à l'appui des deux approches est indispensable. L'approche à double perspective est utile dans l'étude des indicateurs qualitatifs et des liens avec le génocide des FFPBTADA+, puisqu'elle permet l'exploration d'une approche décolonisée à la collecte, l'analyse et l'interprétation des données en réponse au besoin d'initiatives dirigées par les autochtones en vue d'aborder le génocide des FFPBTADA+.



Personnes participant à ce projet de recherche :

La personne A souhaite que son nom et ses renseignements professionnels demeurent anonymes.

La personne B souhaite que son nom et ses renseignements professionnels demeurent anonymes.

La personne C souhaite que son nom et ses renseignements professionnels demeurent anonymes.

BÂTIR UN CADRE D'INDICATEURS QUALITATIFS

Les données autochtones doivent être fondées sur les droits des Autochtones, les droits issus des traités et de la Constitution, ainsi que la Charte canadienne des droits et libertés. Pour une mise en œuvre réussie des appels à la justice, les efforts en matière de données doivent répondre à plusieurs exigences, notamment en ce qui concerne :

- l'accent sur des mesures préventives, plutôt que réactives;
- le règlement des causes profondes de la violence, avec une volonté politique adéquate;
- la nécessité pour les gouvernements d'accorder la priorité et des ressources à la recherche de solutions pour mettre fin à la violence;
- l'établissement de véritables partenariats entre les gouvernements et les peuples autochtones qui soutiennent l'autodétermination et la décolonisation (FFPBTADA+, 2021 p. 95).

Les indicateurs qualitatifs compilés dans le cadre du présent projet de recherche ont été catégorisés en s'appuyant sur les cadres du Cercle national des familles et des survivants, *Créer de nouvelles voies pour les données : La stratégie de données du Plan d'action national 2021* (appelé PAN), ainsi que le modèle de La Haye pour la mesure du coût et de la qualité de l'accès à la justice.

Cercle national des familles et des survivants :

Le Cercle national des familles et des survivants était une collaboration « soutenue par Relations Couronne-Autochtone et Affaires du Nord Canada visant dont le but était d'orienter la façon de consulter les familles, les survivants et les personnes 2ELGBTQQIA+ pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national » qui est « composé de femmes autochtones aux antécédents variés » (sans date, sans page). Le Cercle a contribué au PAN par l'intermédiaire de cette collaboration et des données qui ont été



documentées en 2021 dans *La voie à suivre – Réclamer notre pouvoir et notre place*. Le Cercle a cerné quatre piliers clés devant être intégrés au PAN : l'interconnectivité, la responsabilité, l'inclusion et l'incidence (2021, p. 12). Le présent projet de recherche a été guidé en partie par ces principes essentiels, dont on a tenu compte dans la création des indicateurs qualitatifs.

Ces piliers orientent la stratégie de données nationale et le travail du Cercle national des familles et des survivants en lien avec la défense des droits, l'éducation et la sensibilisation visant à éclairer et inspirer des changements de nature législatifs, politiques, systémiques et comportementaux (2021). Ces piliers sont fondamentaux à la création des indicateurs qualitatifs du présent rapport. Par ailleurs, le Cercle national des familles et des survivants et la stratégie de données du PAN établissent quatre points « de réflexion et d'analyse » qui jouent un rôle clé dans le soutien aux FFPBTADA+ alors que nous « progressons de façon significative vers des résultats positives ». Ces points sont les suivants : La santé et le bien-être, le droit à la justice, le droit à la culture et la sécurité humaine (no de page). Ces points établissent la « portée » pour l'ensemble des objectifs, des priorités à court terme, des prochaines étapes immédiates et des stratégies, autochtones et non autochtones, visant à régler cette crise, y compris la recherche (FFPBTADA+, 2021, p. 97).

Modèle de La Haye pour la mesure du coût et de la qualité de l'accès à la justice :

Le projet du modèle de La Haye pour la mesure de l'accès à la justice a été mis au point par l'Université de Tilburg¹ et l'Institut de La Haye pour l'internationalisation du droit consiste en une approche et une méthodologie « pour une évaluation qualitative de l'accès à la justice » qui « a pour but de mesurer l'accès à la justice en s'appuyant sur la perception et l'attitude des personnes qui ont suivi une "voie vers la justice" » (Comité permanent de l'accès à la justice, 2013, p. 10). Ce modèle emploie une approche à trois piliers qui comprend l'évaluation du coût de la justice, la qualité de la procédure et la qualité du résultat. Ce cadre est fortement utilisé par des ressources et des outils comme le Navigateur autochtone, une ressource et un outil utilisé et dirigé par des Autochtones pour réaliser des initiatives de justice autochtone en fonction d'usages à l'échelle mondiale. Normalement utilisés dans le cadre de l'élaboration, de la coopération et de l'évaluation de programmes, ces piliers « augmentent la transparence et la responsabilisation, évaluent le rendement institutionnel, soutiennent une prise de décision fondée sur les données probantes et surveillent la réforme de la justice » (Just Governance Group, 2014, sans page).

¹ Tilburg Institute for Interdisciplinary Studies of Civil Law and Conflict Resolution Systems



Ils permettent de mettre l'accent sur le processus et les résultats, veillant ainsi à l'équitabilité et à l'efficacité des recours.

Pour beaucoup de personnes, collectivités et groupes sociaux, l'accès à la justice est déficient ou même insuffisant, surtout lorsqu'il est question du génocide continu des FFPBTADA+. Le modèle de La Haye reconnaît que les voies vers la justice ont la réputation d'être financièrement dispendieuses pour les personnes qui y ont recours, avec certains coûts négociables. Parallèlement, certaines voies vers la justice sont considérées comme fiables, alors que d'autres non, et certaines sont considérées comme justes, alors que d'autres non. Les différentes collectivités ont besoin de faire appel à des recours juridiques uniques pour aborder un même enjeu. Les besoins peuvent être déterminés en fonction des facteurs qui influent, comme l'emplacement géographique, l'étendue des besoins juridiques, et les stratégies possibles de résolution de conflit. Le degré d'efficacité du système juridique dépend largement des besoins du particulier et entraîne des répercussions importantes sur sa vie. Pour cette raison, le modèle de La Haye et les piliers du coût de la justice, de la qualité de la procédure et de la qualité du résultat s'appliquent fort bien.

Bien que les initiatives et les politiques du gouvernement sont généralement dispendieuses, l'enquête sur les FFADA ayant coûté à elle seule plus de 100 millions de dollars en fonds (Giede, 2019), on argue en parallèle que le « coût de l'inaction » aurait été encore plus élevé, puisque les fonds « couvrent également les frais pour l'administration des enquêtes de police ainsi que les frais liés au système judiciaire et aux procédures devant la cour ». Dans le secteur des entreprises, les sociétés assument les pertes liées à la réduction de la productivité et des recettes engendrées par l'absentéisme (Puzyreva et Loxley, 2017, p. 1). Il y a également des personnes qui soutiennent que l'enquête a coûté trop de capital financier à la lumière des résultats mesurables obtenus. Le deuxième pilier est celui de la qualité de la procédure.

Malgré l'important coût financier de l'enquête et des groupes de travail, dont le Cercle national des familles et des survivants et le PAN, la procédure visant la documentation des expériences vécues, des récits et des besoins uniques fut approfondie. L'enquête sur les FFADA a commencé en 2016 et s'est terminée en 2021, avec la publication du rapport final et du PAN (Pabla, 2021). Ces documents reconnaissent les atrocités continues qui sont perpétrées contre les peuples autochtones et soulignent comment les FFPBTADIG autochtones sont touchées. Une enquête approfondie a été menée sur la qualité de l'enquête, notamment sur les 484 témoignages issus des familles et des survivants issus des 15 collectivités à l'échelle de l'Île de la tortue et de l'Inuit Nunangat (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2021).



Parallèlement, la qualité des résultats a fait l'objet d'un degré élevé de scepticisme. De nombreuses personnes et collectivités autochtones ont affirmé que l'Enquête sur les FFADA ne suffisait pas. L'AFAC faisait partie des organisations qui ont manifesté leur outrage quant au caractère terne des 231 appels à la justice. C'est ce qui a poussé l'AFAC à créer son propre ensemble d'appels à l'action en 2021. En fin de compte, le modèle de La Haye peut être utilisé pour déterminer et mesurer la validité d'une initiative gouvernementale donnée ou d'une politique mise en place, en montrant si le plan indique adéquatement si le coût de la justice, la qualité de la procédure et la qualité des résultats en valent la peine.

Créer de nouvelles voies pour les données : La stratégie de données du Plan d'action national, 2021

La stratégie de données du PAN et le présent rapport soutiennent l'idée selon laquelle « il manque quelque chose aux relations, reconnaissant que l'établissement de fonctions et de systèmes de données durables dirigés par les Premières Nations, les Inuits et les Métis constitue un préalable au renforcement de la responsabilisation, à une prise de décisions fondée sur les données probantes, ainsi qu'à une édification et une gouvernance efficaces et efficaces dirigées par les Autochtones » (2021, p. 105). Les chercheurs qui emploient un cadre d'indicateurs qualitatifs autochtones doivent reconnaître les différences linguistiques, historiques et culturelles des Autochtones. L'ensemble d'indicateurs qualitatifs offert a été créé dans un format panautochtone, mais son application nécessite une approche fondée sur les distinctions. Les indicateurs ont été créés en vue de montrer les mesures et les efforts entrepris pour éradiquer la violence continue envers les FFPBTADIG autochtones. On s'appuie à cette fin sur le principe directeur de la réclamation du pouvoir et de la place (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2021). Ce cadre peut être adapté selon les besoins propres à chaque collectivité. Il est recommandé d'établir une approche fondée sur les distinctions afin de reconnaître l'héritage et l'histoire du colonialisme d'occupation chez les Inuits, les Métis et les Premières Nations. Le gouvernement du Canada doit « collaborer avec les partenaires autochtones pour veiller à ce que des mécanismes de surveillance appropriés soient en place pour mesurer les progrès et tenir le gouvernement responsable, maintenant et à l'avenir », ce qui veillera à ce que « les mesures actuelles et futures [soient] mises en œuvre de manière à répondre aux besoins des communautés qu'elles sont censées servir » (Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2021).

Il est important de garder à l'esprit que chaque collectivité définit les droits culturels à sa façon et qu'elles ont donc des besoins et des désirs variés. Certaines collectivités sont définies par leur emplacement, alors que d'autres sont définies par leur composition. Par ailleurs, une collectivité peut être définie par l'identité de genre, la religion, la préférence sexuelle, l'état de santé, etc. Ce qui est essentiel, c'est que la définition du progrès relève de chaque collectivité touchée par le génocide des FFPBTADA+ et les collectivités qui travaillent à la surveillance et à l'évaluation des efforts de vérité et de réconciliation et de défense des droits autochtones.



Voici le résumé des cadres méthodologiques de recherche pour les méthodes d'évaluations aux échelles communautaire et nationale qui sont jugées comme applicables en vertu du PAN. Si de nombreux cadres ont été cernés, ces derniers ne sont pas tous dotés d'indicateurs qualitatifs. En étudiant l'ensemble des cadres cernés, nous avons mis au point un ensemble regroupant les indicateurs qualitatifs les plus pressants à inclure dans les travaux sur les FFPBTADA+, qui abordent directement les cadres. Tous les indicateurs qualitatifs se trouvent dans la trousse à outils connexe, intitulée *Indicateurs qualitatifs pour étudier, aborder et mettre fin au génocide des FFPBTADA+*.

Créer de nouvelles voies pour les données : La stratégie de données du Plan d'action national, 2021

CULTURE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	SÉCURITÉ HUMAINE	JUSTICE
Accès aux aliments traditionnels.	État de santé autoévalué.	Taux d'emploi.	Lien des services de police et d'application de la loi autochtones avec la collectivité.
Accès à la spiritualité ou à la cérémonie.	Accès aux services de santé.	Taux de diplomation.	Formation du personnel de la justice.
Lien des enfants, des jeunes, des adultes et des aînés avec la culture.	Perception de relations saines.	Accès à l'éducation et à la formation.	Personnel de la justice autochtone.
Sentiment d'appartenance/ identité.	Distance des services.	Accès à la large bande.	Affaires en instance devant la cour et arrestations.
Maintien et revitalisation de la langue.	Bien-être mental autoévalué.	Pauvreté.	Confiance dans le système.
Mentorat culturel.	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux terres. • Accès aux médecines et aux guérisseurs traditionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transports. • État des logements. • Les refuges et espaces sécuritaires. • Infrastructures d'urgence. • D'autres mesures de soutien communautaire sur le plan social et de la sécurité. • Insécurité alimentaire. • Accès aux systèmes de protection traditionnels. • Industries au sein des collectivités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de justice réparatrice et traditionnelle. • Programmes d'orientation, p. ex., les unités de liaison pour l'information à l'intention des familles (ULIF). • Enjeux propres aux personnes bispirituelles et transgenres, p. ex., le marqueur X.



JUSTICE :

Le premier pilier fondamental du PAN est celui de la justice. Le concept de justice utilisé dans le cadre des stratégies autochtones de surveillance et d'évaluation de la vérité et de la réconciliation nécessite une interprétation autochtone de la justice, particulièrement lorsqu'il est question des appels à la justice en lien avec les FFPBTADA+. Par conséquent, le pilier de la justice a été adopté et intégré à chacun des indicateurs que nous avons inclus. L'approche fondée sur les formes de justice autochtones « remet en question la légitimité et l'applicabilité des mécanismes politiques et juridiques de l'État-nation et du reste du monde, car ces mêmes états et organismes de gouvernance internationaux continuent de faillir aux peuples autochtones de toute part du monde » (McGregor et coll., 2020, p. 35). Selon Tuck et Yang, la justice comprend « la création d'un espace permettant de tenir une conversation essentielle sur la nature de la justice ou, plus précisément, sur ce que la justice veut, ce qu'elle produit, les personnes à qui elle faillit, les secteurs où elle opère lorsqu'elle est en vigueur, et ce qui lui manque » (2016, p. 3). On souligne dans le PAN que cette interprétation est orientée par les principes du respect et du lien avec le bien-être des Nations et des collectivités (Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées). L'interprétation autochtone de la justice dépeint une image très distincte de ce qu'on entend par justice dans le système judiciaire et légal du Canada (Szpak, 2019). Les FFPBTDIG autochtones sont plus susceptibles d'être incarcérées ou autrement punies par le système de justice pénale que les femmes non autochtones (McGuire et Murdoch, 2022). Dans plusieurs de ces cas, les femmes autochtones sont criminalisées pour s'être défendues ou pour avoir défendu leurs enfants contre la violence. En d'autres mots, elles sont criminalisées en vertu du même facteur contre lequel le système de justice est censé les protéger. L'étendue de la violence dans la vie des femmes et des filles autochtones ne peut être séparée de leur criminalisation (Muir et coll., 2023). L'échec de la justice ne se limite pas seulement aux cas liés au génocide des FFPBTADA+; il est plutôt question d'une absence de justice, d'une lutte en quête de justice et de l'abus de la justice dans le cadre des interactions entre le système de justice et les personnes autochtones, qui viennent régulièrement compromettre leurs droits et permettre la prolifération incontrôlée de la violence.

De plus, les formes de justice autochtones « doivent être adaptées en vue de veiller à leur pertinence culturelle et leur cohérence par rapport aux pratiques coutumières dans le domaine du droit et aux concepts concernant la justice et la résolution de conflits » (Nations Unies, 2013, p. 18). En effet, nous savons que les organismes modernes d'application de la loi du Canada sont le produit du colonialisme (Brogden, 1987), et que la police, les tribunaux, les établissements correctionnels et le système de justice pénale sont responsables ou complices dans la violation du droit à la justice des FFPBTDIG autochtones. Ces indicateurs font écho aux thèmes de la qualité de l'accès à la justice,



fondée sur la documentation en lien avec l'abandonnement légal, et de la liaison avec les FFPBTADA+, qui sont axés sur les résultats. Combinés à des indicateurs axés sur le processus avant-gardistes qui mettent l'accent sur les caractéristiques de la justice pour les Autochtones du Canada.

Ce pilier est fondé sur une responsabilité partagée, afin de créer, soutenir et maintenir un changement transformateur à tous les niveaux, dans le but de mettre fin à toute forme de violence fondée sur le genre commis envers les FFPBTDIG autochtones. Il est nécessaire de suivre, surveiller et qualifier l'application des droits culturels autochtones. Les indicateurs qui permettent de qualifier la responsabilisation quant au respect des droits culturels des FFPBTDIG autochtones dont les vies ont été directement ou indirectement touchées par le génocide continu des FFPBTADA+ possèdent les caractéristiques clés qui suivent : ils respectent les cérémonies autochtones, accordent de la valeur aux communications robustes, comprennent l'inclusion d'Autochtones dans les processus de prise de décisions, la perception publique des Autochtones, et la qualité de la formation culturelle..

Par conséquent, nous recommandons l'emploi des indicateurs qualitatifs suivants :

- Des mesures de la reconnaissance et de l'application des droits et de la souveraineté autochtones.
- Des mesures de la transparence du processus.
- Des mesures des lacunes dans les services.
- L'accès à la justice et aux services de soutien, leur disponibilité et leur qualité.
- L'accès aux services juridiques, leur disponibilité et leur qualité.
- Le degré de racisme en place dans le système.
- Le degré d'homophobie, de transphobie et de toute autre forme de discrimination ou de violence fondée sur l'orientation sexuelle ou le genre en place dans le système.
- Le degré de pertinence des définitions de justice culturelles autochtones qui sont utilisées dans les pratiques et les cérémonies, lorsqu'il y a lieu, dans le cadre des fonctions, des procédures et des pratiques exemplaires de l'organisation, notamment à l'égard de la région.
- Le degré de pertinence culturelle.
- La qualité de la procédure.
- La qualité des résultats.



- La qualité des sources d'information.
- La qualité des renseignements auxquels les victimes ont accès.
- La qualité des collaborations entre collectivités autochtones et au sein d'une même collectivité.
- L'usage des définitions et des recommandations de l'AFAC sur la sécurité des FFPBTADA+.

SANTÉ ET SÉCURITÉ HUMAINE

Nous renvoyons ici à la sécurité physique, mais aussi au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle, ce qui comprend le contrôle sur sa propre santé physique et mentale. Nous estimons que les piliers de la santé et de la sécurité humaine sont interconnectés et aussi importants l'un que l'autre. La définition de sécurité autochtone, sous l'interprétation des FFPBTDIG autochtones du Canada, comprend les aspects de la sécurité émotionnelle, du logement sécuritaire, de la sécurité culturelle et de la sécurité de la communauté 2ELGBTQQIA+ (Stratégie de données du Plan d'action national 2021). On dénote également la nécessité de mettre en place des protections et de l'aide sociale par l'intermédiaire de services essentiels dans les domaines de la santé, du logement, de l'accès à l'eau potable, aux aliments et à l'éducation, ainsi que la nécessité toute particulière de réduire généralement la pauvreté, qui a une incidence sur les niveaux de violence (Stratégie de données du Plan d'action national 2021). La sécurité ne se limite pas à la condition physique. Il s'agit d'une profonde expérience d'appartenance, de mission, de confiance, de connectivité et d'harmonie avec le monde humain, naturel et spirituel, dans un contexte élargi. Dans ce contexte, la sûreté et la sécurité sont garanties par la poursuite et l'entretien de relations saines, respectueuses et égalitaires.

Pour les FFPBTDIG autochtones du Canada, la santé et le bien-être sont étroitement associés à la jouissance des droits de la personne et des droits culturels des Autochtones. Le droit à la santé comprend la prévention du danger et du préjudice à autrui, la santé des enfants et des familles, ainsi que tous les aspects du bien-être physique, mental et spirituel (Stratégie de données du Plan d'action national 2021, p. 25). De plus, la sûreté et la sécurité des FFPBTDIG autochtones passent nécessairement par un droit d'accéder à des soins de santé qui tiennent compte des traumatismes tout en étant accessibles, adaptés à la culture et sécuritaires. Depuis sa création, les politiques et les pratiques du Canada en matière de santé ont été profondément ancrées dans une rhétorique raciste et eugénique. Aujourd'hui, nous voyons encore comment les programmes de colonialisme d'occupation continuent de s'imprégner dans les soins de santé prodigués aux Autochtones afin de



continuer de réglementer et contrôler les corps autochtones (McPhail-Bell et collé, 2015, p. 197). Le besoin de soins de santé sécuritaire est on ne peut plus critique pour les Autochtones. Pour engendrer un changement systémique proactif et réactif, les soins de santé des Autochtones doivent tenir compte des traumatismes tout en étant dirigés par les Autochtones, durables et adaptés à la culture. En prenant acte de l'histoire de colonisation continue du Canada envers les terres et les peuples autochtones, il devient facile de comprendre pourquoi les femmes autochtones du Canada définissent leur droit à la sécurité par l'accès à des espaces de guérison, l'augmentation de la représentation professionnelle dans les institutions judiciaires et les établissements médicaux du Canada, ainsi que l'imposition d'une formation de sensibilisation pour les employés de la fonction publique. Il faut aussi favoriser simultanément un sentiment d'engagement envers la sécurité autochtone dans les secteurs privés canadiens et autochtones du Canada.

Voici la liste des indicateurs qualitatifs que nous avons créés pour la santé et la sécurité des Autochtones :

- Des mesures de la valorisation personnelle des FFPBTDIG autochtones.
- Des mesures de l'autonomisation des FFPBTDIG autochtones.
- Des mesures de l'identité des FFPBTDIG autochtones.
- Des mesures de la littératie en santé des FFPBTDIG autochtones.
- Des mesures de la prestation de soins tenant compte des traumatismes chez les fournisseurs de soins de santé.
- L'accès à des navigateurs des systèmes de santé.
- L'accès à des services de soins de santé (préventifs) et la qualité de ceux-ci.
- L'accès à des services de soins de santé (ambulatoires) et la qualité de ceux-ci.
- L'accès à des services de soins de santé (actifs) et la qualité de ceux-ci.
- L'accès à des services de soins de santé (de longue durée) et la qualité de ceux-ci.
- L'accès à des services de santé sexuelle et reproductive et la qualité de ceux-ci.
- L'accès à des soutiens sociaux et la qualité de ceux-ci.
- L'accès à des services de traitement de la toxicomanie et la qualité de ceux-ci.
- L'accès à des services de réduction des méfaits et la qualité de ceux-ci.
- Le degré de racisme en place.



- Le degré d'homophobie, de transphobie et de toute autre forme de discrimination ou de violence fondée sur l'orientation sexuelle ou le genre en place.
- Le degré auquel l'histoire et les connaissances autochtones sont intégrées à l'éducation médicale et dans les programmes d'éducation continue.
- Le degré d'intégration de l'approche à double perspectives.
- Le degré d'intégration de la médecine et des pratiques traditionnelles.
- La qualité de la programmation en matière de santé et de bien-être.

SERVICES SOCIAUX :

L'inclusion est l'un des quatre piliers des buts et objectifs de la Stratégie de données du PAN pour les FFPBTADA+. Ce pilier met l'accent sur le processus de changement social transformateur pour réclamer l'égalité, l'équité et la dignité (Stratégie de données du Plan d'action national 2021). Les indicateurs qualitatifs actuels régissant l'exclusion et l'inclusion sociales au Canada ont été établis sur le fondement de méthodes de recherche occidentales (Labonte, Hadi et Kauffmann, 2011). Le concept de l'exclusion sociale a fait son apparition en 1970, et les indicateurs qualitatifs mettent l'accent sur des domaines comme l'emploi et le travail, le revenu et les ressources économiques, ainsi que la sécurité personnelle (Labonte, Hadi et Kauffmann, 2011). Les indicateurs liés à l'exclusion sociale dans le contexte des efforts des FFPBTADA+ visant à mesurer les changements conformes à la vérité et la réconciliation peuvent être utilisés pour « étudier la relation entre les personnes et les groupes qui pourraient être défavorisées sur les plans social et économique, et le phénomène de disparition » (Kiepal, Carrington et Dawson, 2012). Neuf domaines ont été cernés pour saisir le processus de l'exclusion et de l'inclusion sociales, soit : l'emploi et le travail, le revenu et les ressources économiques, les ressources matérielles, l'éducation et les compétences, le logement, les ressources sociales, les ressources communautaires, la sécurité personnelle et la santé (Labonte, Hadi et Kauffmann, 2011). Les FFPBTDIG autochtones défavorisées qui font face à l'instabilité du logement, à la violence sexuelle, à la consommation de substances et à des problèmes de santé mentaux sont surreprésentées chez les personnes déclarées disparues. Plusieurs de ces phénomènes entraînent des répercussions comme la stigmatisation, des obstacles et l'isolement. Par conséquent, l'exclusion sociale est un indicateur établi de la santé des Autochtones lié au génocide des FFPBTADA+ (Kiepal, Carrington et Dawson, 2012).

Les avantages découlant de la combinaison des indicateurs qualitatifs canadiens déjà établis relèvent de la fiabilité de ces derniers et de leur compatibilité d'une collectivité à l'autre. Ils peuvent être combinés aux nouveaux indicateurs créés dans le présent rapport



sur le fondement du cadre de la Stratégie de données sur les FFPBTADA+. Ensemble, l'interprétation autochtone de l'inclusion est respectée, et les efforts visant à aborder les FFPBTADA+ obtiennent une indication immédiate de l'exclusion et de l'inclusion sociales, ce qui pourrait s'avérer utile à court terme dans la mesure des progrès et les dialogues sur la politique, pendant que les stratégies de recherche et les cadres qualitatifs autochtones arrivent à maturité.

Nous avons créé une liste d'indicateurs utiles pour mesurer l'inclusion sociale :

- Des mesures sur les faibles revenus.
- L'accès à l'emploi et la qualité de celui-ci (ainsi que le chômage).
- L'accès au logement et la qualité de celui-ci (ainsi que l'itinérance).
- L'accès à la formation professionnelle, la littératie financière et la qualité de celles-ci.
- L'accès au transport et la qualité de celui-ci.
- L'accès à l'éducation (12e année).
- L'accès à l'éducation et l'abordabilité de celui-ci (collège ou université).

CULTURE :

Le rétablissement et la protection de la culture autochtone ont été établis par la Stratégie de données du PAN sur les FFPBTADA+ à titre de composante essentielle de la vérité et de la réconciliation avec le Canada. La Stratégie de données du PAN indique ce qui suit : « la culture [doit] faire partie de toute entreprise visant à rétablir et à protéger les droits autochtones et humains » (Stratégie de données du plan d'action national, 2021, p. 24). Pour les FFPBTDIG autochtones et nos collectivités, la qualité de la connectivité à leur culture est un indicateur de la justice, de la santé et du bien-être et de la jouissance des droits de la personne. Les droits culturels sont souvent considérés comme nécessaires à la jouissance de tous ses droits (Stratégie de données du plan d'action national, 2021). Répondre aux appels à la justice en mettant l'accent sur la priorité de l'accès à la culture exige des changements à l'échelle du système dans les philosophies, les visions et les comportements organisationnels, institutionnels et systémiques. Reconnaître la validité intrinsèque des connaissances traditionnelles et des cultures autochtones du Canada est essentiel en vue d'apporter des changements critiques et immédiats aux politiques et aux procédures qui créent et maintiennent en place la discrimination et la violence envers les FFPBTDIG autochtones.



La culture joue un rôle crucial pour les FFPBTDIG autochtones, autant sur le plan du préjudice que de la guérison. Lorsque les droits à la culture sont opprimés, la capacité des personnes autochtones de promouvoir la sécurité par l'intermédiaire de pratiques culturelles devient limitée, particulièrement pour les FFPBTDIG. Parallèlement, la culture a le potentiel de guérir, en faisant la promotion du confort, de la sécurité, de la protection contre la violence et de la santé. Les FFPBTDIG autochtones ont indiqué que le respect des droits culturels lorsqu'on vit au travers d'une tragédie est essentiel aux traitements, aux enquêtes et aux poursuites. Il faut un changement de paradigme qui privilégie la surveillance et l'évaluation de la force et de la capacité de la culture autochtone en vue de porter nos récits, nos enseignements et notre histoire. Les cultures autochtones comportent des leçons sur les pratiques de santé, les relations saines, la sagesse spirituelle, les saines pratiques environnementales, ainsi que des leçons en matière de sécurité. Les personnes qui ont participé à nos entrevues ont indiqué que la qualité de la connectivité à la culture d'une femme autochtone est souvent liée à sa capacité de partager sa culture en toute confiance. L'oppression historique et continue de la culture autochtone au sein du Canada est un aspect crucial du génocide des FFPBTADA+.





V : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La nécessité d'établir des méthodes de données dirigées par les Autochtones en vue la quantité écrasante de violence vécue par les FFPBTDIG autochtones est bien documentée dans la littérature et a été soulevée par les personnes qui ont participé à nos entrevues. Les méthodologies non autochtones servant à la collecte et l'analyse des données qualitatives dans le contexte des FFPBTADA+ ont inculqué chez les organisations, les décideurs et les élaborateurs de programme une image négative des collectivités et des particuliers autochtones, renforçant ainsi les stéréotypes qui alimentent les préjugés et la violence. En nous fondant sur les connaissances combinées des trois personnes expertes qui ont participé à nos entrevues pour nous faire part de leur expérience vécue et sur les trois cadres, nous avons créé une liste exhaustive d'indicateurs qualitatifs éclairés par nos quatre piliers, soit la justice, la santé et la sécurité humaine, les services sociaux et la culture. Ces piliers ne fonctionnent pas en silo; ils sont tissés ensemble et dépendent l'un de l'autre.

Si nous faisons confiance au pouvoir de ce cadre, l'utilisation de ces indicateurs dans la collecte des données et les méthodes de recherche doit s'appuyer sur des pratiques exemplaires de recherche et d'élaboration des politiques, qui tiennent compte des traumatismes tout en étant communautaires et axées sur les Autochtones. Ces efforts doivent se fonder sur des considérations à l'égard des grand-mères, des aînés, des membres de la collectivité et des jeunes, ainsi que sur des principes d'honnêteté, d'humilité et de vérité. Nos constatations soutiennent la notion selon laquelle les voix des FFPBTDIG autochtones, des survivants de la violence, ainsi que des enfants et des familles des FFPBTADA+ jouent un rôle central dans la création de solutions et de changements durables. En créant cette liste d'indicateurs, nous nous sommes efforcés de créer non seulement un ensemble d'outils permettant d'améliorer la nature éthique des processus de rédaction des questions de recherche et de collecte données, mais aussi d'améliorer la qualité des données. Des données qui reflètent précisément la force et la résilience qui ont soutenu la résistance, l'intégrité et l'esprit des Autochtones tout au long de la colonisation. Nous espérons que ce changement essentiel de la façon dont les chercheurs recueillent les histoires, les expériences et les récits servira de véhicule permettant non seulement d'assurer la sécurité des générations à venir de FFPBTDIG autochtones, mais aussi de les inspirer à se montrer à la hauteur de la résistance et de la force dont leurs grand-mères, mères, tantes, sœurs, cousines et amies ont fait preuve.



Voici une liste de plusieurs indicateurs qui aident à saisir l'importance et la force de la culture :

- L'utilisation des rôles relatifs au genre et des structures sociopolitiques des Autochtones.
- L'utilisation de la culture autochtone lors des processus de prise de décision communautaire.
- Des mesures de la connectivité à la culture des FFPBTDIG autochtones.
- L'accès à des programmes et des espaces culturels.
- L'accès aux langues traditionnelles et leur utilisation.
- Le degré et la qualité des communications avec les aînés, les grand-mères, les personnes bispirituelles, les gardiens des médecines, les gardiens de l'eau, et d'autres membres clés des collectivités autochtones qui possèdent des rôles uniques.
- Le degré et la qualité des communications avec les Autochtones et de leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de procédures.
- Le niveau de la connectivité à l'environnement des FFPBTDIG autochtones.
- La qualité et le degré de la participation sociale des FFPBTDIG autochtones.
- La qualité de la perception du public.
- L'inclusion des langues autochtones.
- L'inclusion des traditions, des coutumes et des cérémonies autochtones.



BARRERA, Jorge. « MMIWG2S+ cases continued at same rate even after national inquiry began, data shows », Canadian Broadcast Corporation (5 juin 2019).

BARTLETT, C., et M. MARSHALL. 2012. « Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together Indigenous and mainstream knowledge and ways of knowing. » dans *Journal of Environmental Studies and Sciences* 2(4), doi:10.1007/s13412-012-0086-8.

BRAUN, Virginia et Victoria CLARKE. « Reflecting on reflexive thematic analysis. » dans *Qualitative research in sport, exercise and health*, vol. 11, no 4 (2019) : p. 589 – 597.

BROGDEN, Mike. « The emergence of the police—the colonial dimension. » *The British Journal of Criminology*, vol. 27, no 1 (1987) : p. 4– 14.

Institut danois des droits de l'homme. « Detailed Technical Considerations in the Selection of Human Rights Indicators. » *Indigenous Navigator*, 2017.

Institut danois des droits de l'homme. « Tutorial : Training Module 8b : Technical Introduction to Indicators. » *Indigenous Navigator*, 2017.

DEER, Ka'nhehsí:io. « 'A national shame,' say advocates about lack of progress on MMIWG2S+ action plan. », Canadian Broadcast Corporation (8 juin 2022).

ELLSWORTH, Barry. « Canada releases plan on missing, murdered Indigenous women, girls ». Dernière modification le 6 avril 2021. <https://www.aa.com.tr/en/americas/canada-releases-plan-on-missing-murdered-indigenous-women-girls/2263305>

FOX, Paulette. « Indigenous Health Indicators : A participatory approach to co-designing indicators to monitor and measure First Nations Health. » Publié par Amelia Crowshoe. *The Alberta First Nations Information Governance Centre*, 2018.

Génération pour l'Égalité. « Termes importants ». Consulté le 3 mars 2023. <https://generation4equality.ca/fr/terms>

GIEDE, Nathan. « Every year, we First Peoples of Canada are granted a new spell to conjure guilt in all non-Indians. », dans *Prince George Citizen* (18 juin 2019). <https://www.princegeorgecitizen.com/opinion/mmiwg-inquiry-a-waste-3737004>

HOWELL, T., AUGER, M., GOMES, T., BROWN, F.L. et LEON, A. Y. (2016), *Sharing our wisdom: A holistic Aboriginal health initiative. International Journal of Indigenous Health*, vol. 11(1), 111–132.

KIEPAL, Laura, Peter J. CARRINGTON et Myrna DAWSON. « Missing Persons and Social Exclusion. » dans *Canadian Journal of Sociology*, vol. 37, no 2, 2012, p. 137–168. <https://journals.library.ualberta.ca/cjs/index.php/cjs/article/view/10114/14107>

LABONTÉ, Ronald, Abdullahel HADI et Xaxier KAUFFMANN. « Indicators of Social Exclusion and Inclusion: A Critical and Comparative Analysis of the Literature. » *Working Paper Series* 2, no 8, 2011. https://www.researchgate.net/publication/235443128_Indicators_of_Social_Exclusion_and_Inclusion_A_Critical_and_Comparative_Analysis_of_the_Literature

LORDE, Audre. *Sister Outsider: Essays and Speeches*. Berkley (Californie), Crossing Press, 2007.

MCGUIRE, Michaela M. et Danielle J. MURDOCH. « (In) — justice : An exploration of the dehumanization, victimization, criminalization, and over-incarceration of Indigenous women in Canada. » *Punishment & Society* 24, no 4 (2021) : p. 529-550.

MCPHAIL-BELL, Karen, Chelsea BOND, Mark BROUGH et Bronwyn FREDERICKS. « We Don't Tell People What to Do: Ethical Practice and Indigenous Health Promotion. » dans *Health Promotion Journal of Australia*, vol. 26, no 3, 2015, p. 195–99. <https://doi.org/10.1071/HE15048>

« Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Timeline. » KAIROS Canada : Canadian Ecumenical Justice Initiatives (2023). <https://www.kairoscanada.org/missing-murdered-indigenous-women-girls/inquiry-timeline>

MUIR, Nicole M., Jodi L. Viljoen et Stephane M. Shepherd. *Violence Risk Assessment Tools and Indigenous Peoples: Colonialism as an Underlying Cause of Risk Ratings on the SAVRY*. *International Journal of Forensic Mental Health* (2023), 1-13.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. « Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. » Volume 1a. 2021. https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/bcp-pco/CP32-163-2-1-2019-fra.pdf.

Association des femmes autochtones du Canada. « Honouring Indigenous Women, Girls, and Gender Diverse people: A Native Women's Association of Canada Initiative » Consulté le 3 mars 2023. <https://www.nwac.ca/assets-knowledge-centre/Honouring-Women-Booklet-PrintReady-20PTFont.pdf>.

Association des femmes autochtones du Canada « Plan d'appel à l'action. » Consulté le 30 mars 2023.

PABLA, Tanya. « Murdered and Missing Indigenous Women and Girls: A Discourse Analysis of Gendered Colonial Violence in Canada. », dans *Journal of Law and Criminal Justice*, vol. 9, no 2, 2021, p. 1–30.

PARSLOE, Sarah et Rashaunna C. Campbell. « Folks Don't Understand What It's Like to Be a Native Woman': Framing Trauma via #MMIW », dans *Howard Journal of Communications*, vol. 32, no 3, 2021, p. 197–212.

PUZYREVA, Marina et John Loxley. « Cost of Doing Nothing: Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. » Policy File. Canadian Centre for Policy Alternatives, 2017.

Gendarmerie royale du Canada (2018). Les femmes autochtones disparues et assassinées : l'aperçu opérationnel national. <http://www.MMIWG2S+-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/04/national-operational-overview.pdf>

SANCHEZ-PIMIENTA, Carlos E., MASUDA, Jeff et le M'Wikwedong Indigenous Friendship Centre. « From controlling to connecting: M'Wikwedong as a place of urban Indigenous health promotion in Canada. » dans *Health Promotion International*, vol. 36, no 3, 2021, p. 703–713.

STEINMETZ, Katy. « She Coined the Term 'Intersectionality' Over 30 Years Ago. Here's What It Means to Her Today. » dans *Time* (Chicago, Ill.), vol. 195, no 7, 2020. Récupéré à partir de : <https://time.com/5786710/kimberle-crenshaw-intersectionality/>

TAYLOR, John et Tahu KUKUTAI. « Indigenous data sovereignty and indicators: Reflections from Australia and Aotearoa New Zealand. » Présenté lors de la réunion du groupe d'experts de l'UNPFII sur le thème « La voie à suivre : Les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », 2015. Nations Unies, New York. https://www.researchgate.net/publication/309486068_Indigenous_data_sovereignty_and_indicators_reflections_from_Australia_and_Aotearoa_New_Zealand.

Tilburg Institute for Interdisciplinary Studies of Civil Law and Conflict Resolution Systems, GRAMATIKOZ, Martin, Maurtis BARENDRECHT, Malini LAXMINARAYAN, Jin Ho VERDONSCHOT, Laura KLAMING et Corry van ZEELAND. *A Handbook for Measuring the Costs and Quality of Access to Justice* Apeldoorn: Maklu, 2009.

« Calendrier des principaux jalons. » Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (s.d.). <https://www.mmiwg-ffada.ca/timeline/>

Commission de vérité et réconciliation du Canada. « Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action. » Winnipeg, 2015.

TUCK, Eve et K. WAYNE YANG. « What Justice Wants », dans *Critical Ethnic Studies*, vol. 2, no 2, 2016, p. 1–15. <https://doi.org/10.5749/jcritethnstud.2.2.0001>

TUCK, Eve et K. WAYNE YANG. « Toward what justice: Describing diverse dreams of justice in education. », Abingdon: Routledge, 2018. <https://www.jstor.org/stable/10.5749/jcritethnstud.2.2.0001>

VAN DEN BESSELAAR, Peter et Ulf SANDSTRÖM. *Measuring Researcher Independence Using Bibliometric Data : A Proposal for a New Performance Indicator*. PloS One 14, no 3, 2019 : e0202712 –e0202712. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0202712>

WILSON, Shawn. *Research is ceremony: Indigenous research methods*. Fernwook Publishing, 2020.

WRIGHT, Teresa. « Foster Care is Modern-Day Residential School System: Inuk MPMumilaaq Quqqaq. » CBC News. (2021).

TITRE DU PROJET :

5 *Cinq documents de recherche sur les politiques concernant les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées*

DOCUMENT DE RECHERCHE SUR LES INDICATEURS QUALITATIFS MMIWG2S+

NOMS, TITRES ET COORDONNÉES DES CHERCHEURS

SUPERVISEURES



SUPERVISEURES



CHERCHEURS PRINCIPAUX

Lee Allison Clark

DIRECTRICE DE LA SANTÉ

L'Association des femmes autochtones du Canada
120, promenade du Portage
Gatineau, (Québec) J8H 2K1
Téléphone : 343-996-4852

lclark@nwac.ca

Elisha Corbett

**AGENTE PRINCIPALE DE PROJET
– ENVIRONNEMENT**

L'Association des femmes autochtones du Canada
120, promenade du Portage
Gatineau, (Québec) J8H 2K1
Téléphone : 343-996-4852

ecorbett@nwac.ca

Tamara McCallum-Nadon

AGENTE DE PROJET PRINCIPALE

L'Association des femmes autochtones du Canada
120, promenade du Portage
Gatineau, (Québec) J8H 2K1
Téléphone : 343-996-4852

tmccallum-nadon@nwac.ca

INTRODUCTION

Vous êtes invité à participer à une entrevue de deux heures pour aider à la collecte de données sur le projet suivant, *Document de recherche sur les indicateurs qualitatifs des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées (FFPBTADA+)*. Ce projet est financé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Le projet Indicateurs qualitatifs des FFPBTADA+ est l'un des cinq projets entrepris par l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), en plus de son dévouement et de son engagement envers le Plan d'appel à l'action (PAC) de l'Association. L'AFAC continue de diriger la tâche de la collecte de données sur la crise actuelle des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre

autochtones disparues et assassinées (FFPBTDADA+) afin de mettre fin à la violence contre les Autochtones et la violence fondées sur le sexe contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées (FFPBTDIG). Nous vous remercions de nous honorer avec votre temps, vos connaissances et votre solidarité.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) joue un rôle clé de chef de file dans la recherche et la politique pour les FFPBTDIG autochtones, particulière en ce qui concerne les enjeux systémiques qui contribuent au génocide en cours des FFPBTADA+. Selon le plan d'appel à l'action (PAC) de l'AFAC, qui porte sur les enjeux systémiques liés aux FFPBTADA+, la reconnaissance des identités autochtones distinctes, la sécurité culturelle et une approche tenant compte des traumatismes doivent être maintenues et respectées afin d'atteindre l'égalité réelle et les droits de la personne, une approche décolonisée à l'égard des soins de santé, de l'inclusion des familles et des survivants, de l'autodétermination ainsi que des solutions et services dirigés par les Autochtones (AFAC, 2021).

CONTEXTE

En 2021, l'AFAC a formulé huit recommandations sur l'urgence d'enquêter et de mettre fin au racisme systémique dans les politiques de soins de santé et au racisme dans les soins de santé, un enjeu important se rapportant au génocide des FFPBTADA+. Ce projet de recherche vise à accomplir les travaux sur les principes directeurs de l'AFAC et à consulter plus attentivement les recommandations issues de ces recherches antérieures. À cette fin, le présent document utilisera les exemples de la santé sexuelle, la grossesse et les soins postnataux des FFPBTDIG autochtones à l'aide d'un cadre de données d'analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture plus (ACSAC+), afin de déterminer les pratiques exemplaires et les outils nécessaires pour mesurer la cause et les effets des FFPBTADA+ sur la qualité des soins de reproduction reçus par les populations autochtones FFPBTDIG. Ce document utilisera un cadre de données de l'analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture (ACSAC) en plus de ces trois exemples pour déterminer les pratiques exemplaires et les outils nécessaires afin de mesurer les résultats du racisme systémique contre les Autochtones dans les soins de santé reproductive en ce qui concerne le génocide en cours des FFPBTADA+ pour les populations autochtones des FFPBTDIG. Enfin, le document portera sur ces trois cas afin de déterminer la façon de mesurer le racisme systémique dans le système de l'éducation, la formation dispensée et la pratique médicale.

VOTRE PARTICIPATION

Aucune approbation officielle de la part d'un comité d'éthique de la recherche n'a été requise pour cette recherche, conformément à RCAANC. Toutefois, l'AFAC reconnaît que la participation à ce type de recherche peut être difficile en raison de la nature des sujets abordés. *Toutes les entrevues seront virtuelles et d'une durée maximale de deux heures. Les participants à cette entrevue peuvent demeurer anonymes s'ils le souhaitent.* Avec l'autorisation explicite préalable des personnes interrogées, les entrevues seront enregistrées à des fins de transcription et d'exactitude. Toutes les personnes interrogées peuvent participer sans être sur vidéo. Les personnes interrogées peuvent choisir de retirer leur participation à tout moment pour quelque raison que ce soit, ou demander que leur contribution soit retirée et/ou que leur transcription et leurs enregistrements audio soient détruits. Tous les participants seront rémunérés pour leur temps sous forme d'honoraires de 480 \$ pour leur temps. Elle sera accordée même à ceux qui retirent leur consentement après l'entrevue. L'AFAC s'engage à ce que les personnes interrogées se sentent en sécurité, à l'aise, et soient libres de faire part de leurs expériences et réflexions sans jugement. Si l'équipe de recherche peut fournir une aide supplémentaire pour assurer ces paramètres, veuillez nous le faire savoir.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :

Le contenu des entrevues portera sur le génocide des FFPBTADA+ en cours et peut contenir des questions délicates sur les meilleurs moyens d'explorer, de recueillir des données et de les distribuer. Les sujets peuvent être difficiles ou délicats. Vous trouverez ci-dessous quelques ressources si vous souhaitez parler à une grand-mère ou avoir recours à la ligne de soutien après l'entrevue.



ANNEXE A : LETTRE D'INFORMATION DE CONSENTEMENT

Métis Crisis Line est un service de la nation métisse en Colombie-Britannique.

Composez le : **1-833-MétisBC (1-833-638-4722)**.

La **Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être** apporte une aide immédiate en offrant des services de counseling et d'intervention en cas de crise en santé mentale par téléphone ou clavardage en ligne.

Appelez sans frais au **1-855-242-3310**,

ou commencez à clavarder de façon confidentielle avec un conseiller à espoirpourlemieuxetre.ca.

La **ligne d'écoute téléphonique de Résolution des questions des pensionnats indiens** est un service national destiné à toute personne éprouvant de la douleur ou de la détresse en raison de son expérience dans les pensionnats indiens.

Appelez sans frais au **1-866-925-4419**.

La **Kuu-Us Crisis Line Society** offre des services de crise aux Autochtones de la Colombie-Britannique.

Appelez à la ligne des adultes et des aînés au

1-250-723-4050

ou à www.kuu-uscrisisline.com.

RESSOURCES DE LA NATIONAL WOMEN'S ASSOCIATION OF CANADA

Pavillons de résilience de la National Women's Association of Canada

GRAND-MÈRES

Disponible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h (HNE).

Tous les numéros sont sans frais.



Esther Ward, Grand-mère
1-833-652-1381



Isabelle Meawasige, Grand-mère
1-833-652-1382

QUESTIONS D'ENTREVUE :

1. À votre avis, quelles sont les qualités d'un bon programme, d'une bonne intervention ou d'une bonne initiative dont la conception vise à régler la crise actuelle des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, transgenres et diversifiées dans le genre autochtones disparues ou assassinées?
2. Qu'est-ce qui est important à mesurer, selon vous, lorsqu'on surveille et qu'on évalue les efforts de vérité et de réconciliation en vue d'aborder le génocide des personnes disparues et assassinées?
 - a. Comment surveilleriez-vous et documenteriez-vous ce phénomène?
 - i. Qu'est-ce qui constituerait selon vous un partenariat fructueux entre des organismes ou des groupes de services et une personne ou une collectivité autochtones?
3. La Stratégie de données du plan d'action national visant à régler la crise des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, transgenres et diversifiées dans le genre autochtones disparues ou assassinées comporte quatre piliers aux fins de réflexion et d'analyse. Ces piliers sont la responsabilité, l'incidence, l'inclusion et l'interconnectivité.
 - a. How would you monitor and record that phenomenon?
 - b. Dans votre domaine d'expertise, où les chercheurs constatent-ils la plus grande incidence des interventions et des initiatives?
 - c. Vers où les chercheurs doivent-ils se tourner pour trouver la preuve d'une interconnectivité accrue ou diminuée entre les fournisseurs de services, le gouvernement et les collectivités autochtones?
 - d. Comment faire pour savoir si toutes les personnes devant être incluses en vue de résoudre la crise des personnes disparues ou assassinées ont bel et bien été invitées à la table et si elles y contribuent de façon efficace?
4. Y a-t-il des difficultés uniques à la surveillance de la santé et du bien-être qui sont propres aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles, transgenres et diversifiées dans le genre autochtones qui sont à risque de disparaître ou d'être assassinées?
 - a. Qu'est-ce que cela signifie pour les chercheurs et les organisations qui souhaitent surveiller la situation?

QUESTIONS D'ENTREVUE :

5. Estimez-vous qu'il y ait une façon de surveiller la santé des personnes autochtones à risque sans qu'il soit nécessaire d'obtenir leur participation? Sachant que les organisations souhaitent adopter une méthodologie qui tient compte des traumatismes sans avoir à forcer les victimes à raconter leurs histoires.
6. Comment mesureriez-vous les changements institutionnels et l'adoption des connaissances autochtones?
7. Qu'est-ce qui constitue pour vous un changement important?
 - a. Que peut-on faire pour savoir si un fournisseur de services ou une institution importante apporte actuellement des changements importants?
8. À quoi ressemble la décolonisation du travail social? Où peut-on constater concrètement ces changements? Comment sont-ils documentés? Est-il possible de les mesurer?
 - a. Si leurs efforts sont enregistrés dans des documents, ces derniers sont-ils mis à la disposition du public?





TRANSLATOR'S NOTE / NOTE DU TRADUCTEUR

REFERENCE NO.: (LE CAS ÉCHÉANT) / NO DE RÉFÉRENCE

TERMS AND QUOTES / TERMES ET CITATIONS:

We did not find the official equivalents for the following terms and quotes. This is what we suggest. / Nous n'avons pas trouvé les équivalents officiels des termes et citations suivants. Voici ce que nous proposons.

PAGE	SOURCE TEXT / TEXTE SOURCE	SUGGESTED TRANSLATION / TRADUCTION PROPOSÉE
3	<i>Reclaiming Power and Place. Researchers on the Data Sub-Working Group (DSWG).</i>	<i>Réclamer notre pouvoir et notre place : Chercheurs du sous-groupe de travail sur les données (SGTD).</i>
5	Office of Democracy and Governance (and associated quotes) PS : Not found in bibliography.	Bureau de la démocratie et de la bonne gouvernance Citation 1 : « mesurer les changements au fil du temps en fonction de critères particuliers déterminés au préalable » Citation 2 : « idéalement utilisés pour mesurer des progrès complexes et multidimensionnels »
7	<i>Qualitative Indicators to Study, Address, and End the MMIWG2S+ Genocide</i>	<i>Indicateurs qualitatifs pour étudier, aborder et mettre fin au génocide des FFPBTADA+</i>





2023

Indicateurs qualitatifs pour une stratégie de données axée sur les FFPBTADA+

Cinq documents de recherche sur les politiques concernant les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées

Native Women's
Association of Canada



L'Association des femmes
autochtones du Canada

nwac.ca